

|  |
| --- |
| **QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**    **En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.** |

Contrat de distribution non exclusive

Entre les soussignés :

* *Pour les personnes morales :*

La société ou l’entreprise individuelle *(nom de la société ou de l’entreprise individuelle et forme sociale, exemple : SA, SARL, SASU...*), au capital de *(montant du capital social)* euros, dont le siège social est situé (*adresse du siège social*), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de *ou* au Répertoire des métiers de (*lieu d'immatriculation*) sous le numéro *(numéro d’immatriculation)*.

***Option 1. -*** Prise en la personne de son représentant légal, Monsieur *ou* Madame *(Nom, Prénoms, le cas échéant indiquer le nom de jeune fille)* demeurant *(adresse)* *ou* domicilié(e) audit siège.

***Option 2. -*** Représentée par Monsieur *ou* Madame *(Monsieur ou Madame Nom, Prénoms, le cas échéant indiquer le nom de jeune fille)*, en qualité de *(qualité du représentant, exemple : président, directeur, gérant…),* spécialement habilité(e) aux fins des présentes en vertu de *(préciser la nature et la date de l’acte d’habilitation, à joindre en annexe éventuellement).*

* *Pour les personnes physiques :*

Monsieur *ou* Madame *(Nom, Prénoms, le cas échéant indiquer le nom de jeune fille)*, né(e) *(date)* à *(lieu)*, demeurant à *(adresse complète)*, de nationalité *(préciser la nationalité)*, exerçant la profession *(préciser la profession)*, *le cas échéant :* immatriculé(e) au Registre du commerce et des sociétés de *ou* au Répertoire des métiers de (*lieu d'immatriculation*) sous le numéro *(numéro d’immatriculation)*.

Ci-après désignée “ **Le Fournisseur** ”,

d'une part,

et

* *Pour les personnes morales :*

La société ou l’entreprise individuelle *(nom de la société ou de l’entreprise individuelle et forme sociale, exemple : SA, SARL, SASU...*), au capital de *(montant du capital social)* euros, dont le siège social est situé (*adresse du siège social*), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de *ou* au Répertoire des métiers de (*lieu d'immatriculation*) sous le numéro *(numéro d’immatriculation)*.

***Option 1. -*** Prise en la personne de son représentant légal, Monsieur *ou* Madame *(Nom, Prénoms, le cas échéant indiquer le nom de jeune fille)* demeurant *(adresse)* *ou* domicilié(e) audit siège.

***Option 2. -*** Représentée par Monsieur *ou* Madame *(Monsieur ou Madame Nom, Prénoms, le cas échéant indiquer le nom de jeune fille)*, en qualité de *(qualité du représentant, exemple : président, directeur, gérant…),* spécialement habilité(e) aux fins des présentes en vertu de *(préciser la nature et la date de l’acte d’habilitation, à joindre en annexe éventuellement).*

* *Pour les personnes physiques :*

Monsieur *ou* Madame *(Nom, Prénoms, le cas échéant indiquer le nom de jeune fille)*, né(e) *(date)* à *(lieu)*, demeurant à *(adresse complète)*, de nationalité *(préciser la nationalité)*, exerçant la profession *(préciser la profession)*, *le cas échéant :* immatriculé(e) au Registre du commerce et des sociétés de *ou* au Répertoire des métiers de (*lieu d'immatriculation*) sous le numéro *(numéro d’immatriculation)*.

Ci-après désignée “ **Le Distributeur**”,

d'autre part,

**APRÈS AVOIR EXPOSÉ :**

Le Fournisseur fabrique et exploite les produits *(Précisez les articles ou produits)*, sous la marque *(Précisez la marque des articles ou produits)*.

Le Fournisseur est l'unique propriétaire de la marque *(Nom de la marque)* qui a fait l'objet d'un dépôt régulier à l'I.N.P.I., enregistrée sous le numéro *(Numéro INPI)*, le *(Date d’enregistrement)*, en classe *(Classe de la marque)*, pour désigner *(Désignation)*.

Il commercialise lesdits produits sur l'ensemble du territoire suivant *(Zone géographique déterminée)* par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs non exclusif.

Le Distributeur exploite actuellement le fonds de commerce de *(Nature du fonds de commerce)* visé en tête des présentes.

Il souhaite participer au développement général de la diffusion des produits du Fournisseur.

Il déclare connaître la nature desdits produits et accepter les conditions de leur vente et de leur distribution.

En conséquence, le Fournisseur et le Distributeur souhaitent conclure une convention ayant pour objet la distribution des produits contractuels, dans le souci d'améliorer la qualité de leur commercialisation, dans l'intérêt des parties et celui des consommateurs.

Cette convention préservera leur indépendance et ne générera aucun lien quelconque de subordination, de représentation, mandat, ou agence entre elles.

Le Distributeur agira en son nom et pour son compte, à ses risques et périls, à l'aide de ses moyens d'exploitation propres.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Section I – OBJET DU CONTRAT**

**Article 1 - Objet du contrat**

Par le présent contrat, le Fournisseur accorde, dans les conditions prévues ci-après, au Distributeur, qui accepte, la distribution non exclusive des produits décrits à l'article 2 du présent contrat.

**Article 2 - Définition des produits contractuels**

Les produits, objets de la présente convention, sont les suivants :

*(Précisez la marque des articles ou produits)*

*(Précisez la nature des articles ou produits)*

*(Précisez la référence catalogue des articles ou produits)*

Les produits fabriqués ou commercialisés par le fournisseur s’entendent de ceux qu’il fabrique ou commercialise directement ou indirectement, ou qui sont fabriqués ou commercialisés par toutes personnes physiques ou juridiques interposées, quels qu’en soient le domicile, le siège ou la nationalité.

Sont visés également les produits fabriqués ou commercialisés par le fournisseur, comparables aux produits précités par leur propriétés, ou par leurs caractéristiques, ou par leur usage.

Le catalogue complet desdits produits demeure annexé au présent contrat.

Toute modification de la liste des produits ci-dessus reproduite devra être constatée par avenant au présent contrat.

**Section II – LES OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR**

**Article 3 - Conditions de vente et livraison des produits**

Le Fournisseur s'oblige à vendre au Distributeur les produits contractuels dans les conditions de vente et de livraison suivantes :

*(Précisez les conditions de vente)*,

*(Précisez les conditions de livraison)*.

Les prix et modalités de paiement des produits sont relatés aux articles 11 et 12 du présent contrat.

**Article 4 - Droit d’usage de la marque**

Le Fournisseur concède au Distributeur un droit d’usage de la marque (*Préciser le nom de la marque*) visée ci-dessus, dans les conditions relatées à l’article 8 des présentes.

**Article 5 - Assistance technique et commerciale**

Le Fournisseur communiquera et fournira au Distributeur toutes informations et documentations techniques et commerciales relatives aux produits contractuels.

Il s’engage à tenir informé le Distributeur des résultats de toute enquête, étude de marché qui seront éventuellement réalisées, pendant la durée du contrat, à l’initiative du Fournisseur, auprès des consommateurs sur les produits contractuels.

Le Fournisseur s’engage à apporter, suivant ses possibilités, au Distributeur, sur simple demande, les conseils commerciaux, financiers, techniques et de gestion utiles à la commercialisation de ses produits.

**Section III – LES OBLIGATIONS DU DISTRIBUTEUR**

**Article 6 - Approvisionnement**

Le Distributeur s'approvisionnera auprès du Fournisseur pour l'obtention des produits contractuels, dans les conditions et selon les modalités fixées au présent contrat.

Il s'oblige à maintenir en son magasin, un **stock suffisant** de ces produits pour répondre à tout moment à la demande des consommateurs.

*Il est possible d’inclure l’une des clauses suivantes dans le contrat :*

Il s'oblige, à peine de résiliation de la présente convention, à ce que le **montant** total hors taxes de ses commandes annuelles des produits concernés ne soit pas inférieur à *(Montant minimal)* Euros.

***ou :***

Le Distributeur s’oblige, à peine de résiliation de la présente convention, à ce que la **quantité** totale des produits commandés par année ne soit pas inférieure à *(Montant minimal)*.

**Article 7 - Vente des produits**

**7.1.** Le Distributeur stockera et conservera les produits dans des conditions qui préservent leurs qualités et leur aspect extérieur.

Il s'engage à ne pas mettre à la vente des produits dont l'aspect ou la nature auraient été altérés, quelle que soit l'origine de ces altérations.

*Éventuellement : Il s'engage à ne pas mettre en vente les produits contractuels en dehors du lieu où il exploite le fonds de commerce visé en tête des présentes.*

**7.2.***Éventuellement : Le Distributeur s'engage à réaliser, sur la période courant du (Début de la période de réalisation de l’objectif) au (Fin de la période de réalisation de l’objectif), l'objectif commercial suivant (Précisez l’objectif).*

**7.3.** Il autorise le Fournisseur à exercer tout contrôle sur le lieu de vente et s'engage à faciliter la tâche de toute personne que ce dernier pourrait mandater à cet effet.

**7.4.** Le Distributeur fixe à son gré le prix de revente des produits du Fournisseur.

Toutefois, il reconnaît avoir pris connaissance des prix de revente conseillés par le Fournisseur et se réserve le droit de les appliquer.

**7.5.** Le Distributeur supporte seul les risques de son exploitation.

A l'égard de sa clientèle, il assume les obligations légales ou contractuelles attachés à sa qualité de vendeur.

**Article 8 - Usage de la marque**

**8.1.** Le Distributeur s'oblige, pendant la durée du contrat, à ne vendre les produits que sous la marque et le conditionnement du Fournisseur.

Il s'engage à respecter les couleurs, marques ou inscriptions du Fournisseur partout où elles seront apposées.

Il s'engage à ne pas faire usage de la marque du Fournisseur, à quelque titre que ce soit, sans l'accord écrit et préalable de ce dernier.

A l'expiration ou résiliation du contrat, il s'oblige à cesser toute utilisation sous toute forme de la marque.

**8.2.** Le Distributeur signalera au Fournisseur les imitations ou contrefaçons dont sa marque pourrait faire l'objet.

**Article 9 - Information**

Le Distributeur informera le Fournisseur périodiquement de toutes réclamations ou suggestions provenant des utilisateurs et acheteurs des produits contractuels.

*Selon les produits contractuels, une telle clause peut être essentielle :*

Le Distributeur s’engage à suivre, à ses frais, lui-même – ou à faire suivre à son personnel de vente et son personnel technique – les stages de formation que le Fournisseur lui proposera.

**Article 10 - Confidentialité**

Le Distributeur s'engage à ne divulguer à tout tiers aucune information relative à l'activité du Fournisseur ou aux conditions d’achat, de fabrication, commerciales et d'exploitation de ses produits, pendant la durée du contrat et sans limitation de temps ensuite.

**Section IV - PRIX**

**Article 11 - Prix des produits - Règlement du prix**

Les prix hors taxes des produits relatés à l'article 2 des présentes sont : *(Préciser le prix HT)* euros.

Le Distributeur déclare expressément connaître parfaitement ces prix et les accepter.

Les achats du Distributeur sont payables à *(Règlement des achats)*, selon les conditions suivantes *(Conditions d’achat)*.

**Article 12 - Variation - Révision des prix**

En cas de variation de ces prix, quel qu'en soit le motif, le Distributeur a la faculté d'accepter ou de refuser la nouvelle tarification.

Il est réputé avoir accepté tacitement les nouveaux prix s'il paie des livraisons à lui faites à leurs nouveaux prix et conditions.

A défaut d'accord sur les nouveaux prix, les deux parties conviennent de s'en remettre à la décision d'un expert désigné par le président du tribunal de commerce de *(Ville du Tribunal de commerce)* à la requête de la partie la plus diligente.

Les frais engendrés par cette procédure devront être également partagés entre les parties au présent contrat.

**Section V – DUREE – RENOUVELLEMENT**

**Article 13 - Durée**

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de *(Durée du contrat)* années à compter du *(Date d'effet du contrat)*.

A l'expiration de cette période, soit le *(Date de fin du contrat)*, le présent contrat prendra fin de plein droit.

Il pourra être renouvelé dans les conditions fixées à l'article qui suit.

**Article 14 - Renouvellement**

La partie qui souhaite mettre fin au contrat à son terme doit adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à l'autre partie sa décision au moins *(Nombre de jours)* jours avant cette date.

A défaut de toute notification dans les formes et délai prescrits, le présent contrat se poursuivra par tacite reconduction pour une durée de *(Durée de la prolongation)* années à compter de la date d'expiration susvisée.

Il s'éteindra définitivement, sans possibilité de reconduction tacite ou expresse, à la date du *(Date d'échéance)*.

**Section VI – CESSION DU CONTRAT**

**Article 15 - Cession - Transmission**

Le présent contrat est conclu "intuitu personae" et ne saurait, à titre principal ou accessoire, faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux.

En cas de cession, de location-gérance, de donation ou d'apport en société du fonds de commerce du Distributeur visé en tête des présentes, sous quelque forme que ce soit, ou du décès de ce dernier, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Le Fournisseur se réservant la faculté de proposer au nouveau propriétaire du fonds ou successeur les termes d'un nouveau contrat.

**Section VII - EXPIRATION - RESILIATION**

**Article 16 - Expiration**

Le contrat cessera de plein droit à l'arrivée de son terme, fixé d'un commun accord entre les parties à la date du *(Date de fin du contrat)*, comme il en est convenu à l'article 13 des présentes, sauf renouvellement de la convention, comme relaté à l'article 14 ci-dessus.

**Article 17 - Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une seule de ses obligations contractuelles, la résiliation du contrat serait encourue de plein droit, *(Nombre de jours après mise en demeure)* jours après une mise en demeure restée sans effet.

La résiliation a lieu de plein droit notamment dans les cas suivants :



*Lister les cas qui entraînent la résiliation de plein droit du présent contrat. Par exemple : le non-respect de l’article 10 concernant la confidentialité.*

Cette résiliation se fera aux torts de la partie ayant la charge de ou des obligations contractuelles non exécutées, sauf cas de force majeure.

**Article 18 - Effets de l'expiration ou de la résiliation**

**18.1.** Aucune indemnité ne pourra être exigée de l'une des parties en cas d'extinction du contrat, que cette extinction ait pour motif l'arrivée du terme du contrat, son non renouvellement ou sa résiliation, sauf à l'encontre de la partie qui, n'ayant pas exécuté une obligation contractuelle, a été à l'origine de la résiliation du contrat.

En cas de résiliation, chaque partie conservera les dépenses et frais engagés à sa charge, et le Distributeur supportera les investissements éventuellement réalisés.

**18.2.** Le Fournisseur s'engage, à l'extinction du contrat, à reprendre les stocks de produits contractuels en bon état de conservation et de qualité marchande, détenus et payés par le Distributeur, au prix alors en vigueur.

***ou :***

Le Fournisseur concède au Distributeur un délai de *(Nombre de jours à compter de la fin du contrat)* jours à compter de l'extinction du contrat pour écouler le stock de produits contractuels détenus et payés, à cette date ce dernier cessera toute distribution ou vente des produits contractuels et tout usage de la marque.

**Section VIII - DIVERS**

**Article 19 - Attribution de compétence**

Les parties soumettent le présent contrat au droit français.

Tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de *(Ville du Tribunal compétent)*.

**Article 20 - Élection de domicile**

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile *(Adresse complète)*.

**Article 21 - Frais**

Tous les frais issus des présentes sont à la charge de *(Préciser le Fournisseur ou le Distributeur)*.

Fait à *(Lieu de signature du contrat)*,

Le *(Date de signature du contrat),*

En *(Nombre d’exemplaires produits)* exemplaires.